

Terminologie de la Déclaration universelle sur les archives

Cette terminologie est spécifique à la DUA et a été développée par les auteurs de ce cours de formation en ligne afin d'expliquer et de mieux comprendre les énoncés, les engagements et les principes compris dans la Déclaration. Les auteurs ont maintenu les définitions conventionnelles de la terminologie professionnelle dans la mesure du possible. Le vocabulaire est original mais doit beaucoup au «Dictionnaire de la terminologie archivistique» et à la «Terminologie archivistique multilingue» en ligne. La terminologie de la DUA est arrangée en ordre alphabétique et renvoie au texte où elle apparaît pour la première fois dans la DUA. Les termes suivants, qui ne figurent pas dans la Déclaration universelle sur les archives mais qui sont importants pour comprendre le sujet, sont également inclus:

- Archive
- Centre d'archives
- Évidence
- Fonds
- Format
- Gestionnaire de documents (d'activités)
- Transparence

Terme	Définition dans la DUA	Texte de la DUA
Accès	La fonction de mettre des archives à la disponibilité des chercheurs, des utilisateurs et d'autres intervenants pour qu'ils les consultent dans des conditions conçues pour les protéger et les préserver.	L' accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens.
Accessible	La capacité de trouver, de lire et de comprendre les documents selon des conditions conçues pour maintenir leur intégrité, pour les protéger et les préserver.	En appuyant la création des documents, en procédant à leur sélection, leur préservation et en les rendant accessibles pour leur utilisation
Archive	Pièce d'archives (mot rare au singulier, voir <i>Archives</i>); aussi terme employé en informatique.	Ne se trouve pas dans le texte de la DUA

Terme	Définition dans la DUA	Texte de la DUA
Archives	La documentation illustrant les décisions et les activités des individus, des organismes, des familles et des sociétés, qui a été sélectionnée pour préservation permanente en raison de sa valeur à long terme en tant que sources primaires fournissant l'évidence pour l'histoire de l'individu, de l'organisme, de la famille, ou de la société ayant créé ces archives. Également connus sous le nom de fonds.	Les archives consignent les décisions, les actions et les mémoires.
Archiviste	Professionnel responsable de la gestion des archives.	Le rôle des archivistes qui, en tant que professionnels bénéficiant d'une formation initiale et continue, servent leurs sociétés respectives en appuyant la création des documents, en procédant à leur sélection, leur préservation et en les rendant accessibles pour leur utilisation
Authenticité	La qualité d'être authentique, fiable, faisant autorité.	Les archives soient gérées et conservées dans des conditions qui en assurent l' authenticité , l'intégrité et la plus grande marge d'utilisation
Authentique	Être fiable, faisant autorité.	Le caractère unique des archives, à la fois témoignage authentique des activités administratives, culturelles et intellectuelles et reflet de l'évolution des sociétés
Centre d'archives	Institution ayant le mandat d'acquérir, de cataloguer, de conserver et de fournir l'accès aux archives. Les fonds peuvent provenir d'une ou de plusieurs personnes, familles ou organismes, de sorte qu'un centre d'archives contient souvent plus d'un fonds.	Ne se trouve pas dans le texte de la DUA
Consigner	Capturer du texte, des images ou des sons afin de préserver les faits à retenir pour référence future.	Les archives consignent les décisions, les actions et les mémoires
Diversité	La qualité d'admettre les différences et les caractères de nature différente s'appliquant, par exemple, aux cultures et ethnies.	La diversité des archives permettant de documenter l'ensemble des domaines de l'activité humaine
Document	Information capturée sur tout support fournissant des preuves de décisions et d'activités.	Les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens

Terme	Définition dans la DUA	Texte de la DUA
Documentation	L'ensemble du matériel fournissant la preuve du statut revendiqué ou la base d'une théorie ou d'un argument.	La protection des droits des citoyens, la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir
Documenter	Consigner ou enregistrer une action, une décision ou un souvenir, fournissant ainsi l'évidence de l'événement.	La diversité des archives permettant de documenter l'ensemble des domaines de l'activité humaine
Droits des citoyens	Les principes de liberté, de droit ou de privilège appartenant à une personne en vertu de la citoyenneté, en particulier ceux qui sont énoncés dans le droit constitutionnel et international, par exemple les droits à: la protection de ces lois; l'absence de discrimination; la liberté de culte; procès prompt et équitable; droit de vote et de se présenter aux élections.	Le caractère essentiel des archives pour la conduite efficace, responsable et transparente des affaires, la protection des droits des citoyens , la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir
Efficace	Utile, productif par rapport au montant d'effort ou à la quantité de ressources dépensées.	le caractère essentiel des archives pour la conduite efficace , responsable et transparente des affaires
Évidence	Tout ce qui fournit la preuve d'une action, d'un événement ou d'une décision.	Ne se trouve pas dans le texte de la DUA
Fiable	Quand un document digne de foi peut servir d'évidence pour les questions traitées.	Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel
Fonds	Voir <i>Archives</i> .	Ne se trouve pas dans le texte de la DUA
Format	Disposition ou structure d'un document en version imprimée, y compris la dimension et la forme. Organisation de données et de métadonnées dans un enregistrement numérique de telle sorte qu'un programme logiciel puisse les reconnaître, les lire et les afficher.	Ne se trouve pas dans le texte de la DUA
Gestionnaire de documents (d'activités)	Professionnel responsable de la gestion des documents d'activités.	Ne se trouve pas dans le texte de la DUA
Information	Les connaissances, telles que les faits, les conclusions, les idées, les rapports ou les histoires, qui peuvent être exprimées, communiquées ou échangées.	[Archives] Sources d' informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente

Terme	Définition dans la DUA	Texte de la DUA
Intégrité	La qualité d'être complet et inchangé, ou si changé, le changement est évident et documenté.	Les archives soient gérées et conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l' intégrité et la plus grande marge d'utilisation
Marge d'utilisation	Le degré selon lequel quelque chose est facile à utiliser, lorsqu'on se réfère aux documents, aux métadonnées ou à l'infrastructure technique.	Les archives soient gérées et conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l'intégrité et la plus grande marge d'utilisation
Mémoire	La capacité mentale de rappeler et de retenir les faits, les événements, les impressions et les expériences.	Les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective
Mémoires	Incidents passés dont on se rappelle.	Les archives consignent les décisions, les actions et les mémoires
Patrimoine	Preuve du passé, comme les traditions, les langues, les édifices ou les objets ayant une signification historique.	Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération
Responsable	Lorsqu'on est capable de justifier ses actions et responsabilités, soit oralement, soit à l'aide d'une documentation adéquate et de la tenue de documents.	Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente
Sélection	Action d'évaluer les documents pour la valeur archivistique selon les critères d'évaluation archivistique.	Le rôle des archivistes qui, en tant que professionnels bénéficiant d'une formation initiale et continue, servent leurs sociétés respectives en appuyant la création des documents, en procédant à leur sélection , leur préservation et en les rendant accessibles pour leur utilisation
Spécialistes de l'information	Un groupe de professionnels, travaillant à la gestion de l'information dans l'une ou l'ensemble de ses formes, dont l'expertise peut comprendre un ou plusieurs des éléments suivants: bibliothéconomie; gestion des archives; gestion des documents; traitement des données; gestion des systèmes informatiques.	La responsabilité de tous, citoyens, décideurs publics, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, archivistes et spécialistes de l'information , dans la gestion des archives
Support	Moyen matériel, avec ses propres caractéristiques, utilisé pour diffuser l'information constituant le document.	La multiplicité des supports sur lesquels les archives sont créées et conservées, que ce soit le papier, le numérique, l'audiovisuel ou tout autre type

Terme	Définition dans la DUA	Texte de la DUA
Transparence	La qualité de permettre aux intervenants, soit par des témoignages oraux, soit par un archivage adéquat, de vérifier la conduite et les actions des organismes et des individus.	Ne se trouve pas dans le texte de la DUA
Transparent	Lorsque la conduite et les actions des organismes et des individus peuvent être vérifiées de façon externe soit oralement, soit par la documentation et l'archivage adéquats.	Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente , les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective
Unique	Le seul de son type.	Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération
Utilisation	Action, manière d'utiliser ; emploi, usage.	En appuyant la création des documents, en procédant à leur sélection, leur préservation et en les rendant accessibles pour leur utilisation

Margaret Crockett

Traduction française: Claude Roberto

« Terminologie de la Déclaration universelle sur les archives » copyright Conseil International des Archives, 2021, est sous licence Creative Commons License Attribution - Utilisation non commerciale 4.0.

